



**MAIRIE D'ORNEX**  
Département de l'Ain  
République Française

**DEC 2026 03 13 008**

## **DÉCISION DU MAIRE** **PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Avenant n°1 au lot n°6 – Chauffage – Ventilation - Sanitaire du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle René Lavergne**

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le Budget Primitif 2026 ;

**VU** la délibération D 2025 07 10 068 du 10 juillet 2025 attribuant le lot n° 6 – Chauffage – Ventilation - Sanitaire à l'entreprise SARL MONNIER pour un montant de 85 000,00 € HT et autorisant le Maire à signer les modifications en cours d'exécution inférieures à 5% du montant total du marché ;

**VU** le projet d'avenant n°1 au lot n°6, ayant pour objet les travaux en plus-values pour un montant total de 399,10€ HT correspondant à la fourniture et remplacement du circulateur GRUNDFOS afin de pouvoir faire la mise en service de l'installation ;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant est rendu nécessaire suite à des aléas du chantier ;

**CONSIDÉRANT** que le montant de l'avenant s'élève à 399,10 € HT, portant le montant total du lot n°6 à 85 399,10 € HT, soit une variation de 0,47 % par rapport au montant initial du marché.

### **DÉCIDE**

**DE VALIDER** l'avenant n°1 au lot n°6 – Chauffage – Ventilation - Sanitaire pour un montant de 399,10 € HT portant le montant total du lot n°6 à 85 399,10 € HT soit 102 478,92 € TTC.

Fait à Ornex, le 13 mars 2026

Le Maire  
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 17 Mars 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex et Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision